

Sujet : [INTERNET] Projet Éoliennes à Gourvillette

De : Mark Parsloe <markparsloe@hotmail.com>

Date : 13/01/2019 22:18

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

14 rue l'ancienne bascule
17490 GOURVILLETTE

Mark Parsloe

Objections au projet éoliennes

Monsieur,

Mes beaux parents sont propriétaires à Gourvillette. Ils y résident pendant plus de 25 ans. Ils ont choisi le village pour le beau paysage, la nature et le paix. Ils sont très perturbé d'apprendre qu'un tel projet est en cours.

Je partage le point de vue de ma femme concernant ce projet (e-mail du 9 janvier). En tant que visiteur à ce beau village pendant les derniers vingt ans, je suis perturbé par l'effet de cette installation sur le paysage et la nature. La région est vaste et je suis sûre que les endroits existent qui poseront moins de soucis pour les résidents et la nature. Les nuisances sonores sont pénibles pour les personnes de tous les âges et peuvent créer des problèmes de santé.

Je vous prie de bien considérer tous les éléments pertinents à ce projet pour le bien être de toutes les communes concernées.

Cordialement

Mark Parsloe

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Gourvillette

De : Pascale Lechevrel <lechevrel_p@yahoo.fr>

Date : 13/01/2019 00:58

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur

Je vous écris pour exprimer mon opposition totale au projet d'implantation éolien de Gourvillette.

Les projets éoliens envisagés dans un rayon de 10 km autour de Matha représentent une prolifération catastrophique dans plusieurs domaines :

- Pollution irrémédiable des sols (1.500 tonnes de béton par mât)
- Mise en danger d'espèces protégées (oiseaux migrateurs en période pré- ou post-nuptiale, chauve-souris, rapaces...). L'outarde canepetière est particulièrement menacée , alors qu'elle est en principe protégée par des plans d'action européens et nationaux.
- Destruction totale d'un paysage rural / viticole pour le transformer en paysage industriel.

Le rapport de la MRAE doit être pris en compte !

La proximité immédiate des éoliennes du village de Gourvillette (700 m de la 1^{ère} habitation !!) est catastrophique pour les nuisances qu'elles vont engendrer pour les habitants : pollution sonore, clignotements, effets stroboscopiques, en plus de la pollution visuelle.

Je ne comprends pas que pour faire abattre un affreux hangar en parpaing, j'aie dû faire une demande d'autorisation à l'ABF (dossier, frais, délais ...) à cause d'un mini-site protégé dans le village, et qu'aujourd'hui l'Etat envisage d'y laisser installer des mâts industriels de 150 mètres !

Je suis totalement écoeurée de ne pas avoir été informée de ce projet lors de l'achat de ma maison. Je n'ai pas acheté dans cette jolie campagne pour vivre sous une éolienne !

Avec ce projet cette maison perdra environ 30% de sa valeur, mais je suis décidée à la vendre s'il est confirmé. Je refuse de payer des taxes foncière et d'habitation à une commune, un département et une région qui détruisent notre cadre de vie pour des motifs écologiques fallacieux.

Quant au financement de cette soi-disant "énergie verte", il est vraiment scandaleux. Un coût exorbitant pour un rendement dérisoire (fonctionnement 25% du temps) qui devra être compensé - par des centrales à charbon ?!

Je suis très en colère pour tous ces motifs, et j'espère que, pour une fois, notre avis de "simples citoyens" sera pris en compte.

Cordialement

Madame P. Lechevrel
11 rue Basse
17490 Gourvillette

Sujet : [INTERNET] projet éolien Gourvillette

De : BAUDRY Jean <baudry_jean@yahoo.fr>

Date : 12/01/2019 14:25

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

En complément de la lettre remise au Commissaire enquêteur, je souhaiterais savoir pourquoi l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale n'a pas été pris en compte et n'a pas figuré sur le site officiel de l'enquête publique de Gourvillette avant le 20 décembre alors que l'enquête publique avait débuté le 11 décembre ?

Le Commissaire enquêteur ne semblait pas disposer de la moindre information concernant ce document portant une des objections majeures à l'existence de ce projet éolien notamment sur les dommages causés par les éoliennes aux passages de l'outarde canepetière qui bénéficie d'un plan national de protection et d'une zone de protection Natura 2000 qui s'arrête curieusement à l'orée de Gourvillette.

Lorsque que je me suis rendu auprès du Commissaire enquêteur pour lui faire part de cette omission, ce dernier m'a affirmé ne pas avoir été informé de l'existence de ce document. Le Maire était présent dans la même salle, ce qui constitue une violation flagrante du principe « juge et partie » surtout lorsqu'on connaît les manières autoritaires dont il agit avec ses administrés.

Ces éléments devraient donner à réfléchir sur la manière dont se prennent les décisions.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Jean Baudry

5, rue du château d'eau

17490. Gourvillette



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Gourvillette
De : Régis Lemouël <lemouel.regis@gmail.com>
Date : 11/01/2019 18:37
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir,

Je suis Régis LEMOUËL, j'habite au n° 5 rue du Pont Gérard 17160 Cressé.

Je viens par la présente exprimer mon désaccord pour le projet éolien de Gourvillette, mes objections concernent :

- Les nuisances sonores et visuelles, prolifération d'éoliennes dans notre zone d'habitation.
- Les impacts environnementaux sur la faune et surtout les oiseaux dont l'outarde canepetière, les chauves-souris, les oiseaux migrateurs... nous sommes situés dans un espace Natura 2000, pourquoi un tel projet aux abords d'une zone protégée ???

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de mes objections concernant ce projet.

Cordialement,

Régis LEMOUËL

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Gourvillette
De : Laurence Lemouël <lemouel.laurence@gmail.com>
Date : 11/01/2019 17:53
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir,

Je suis Laurence LEMOUËL, j'habite au n° 5 rue du Pont Gérard 17160 Cressé.

Je viens par la présente exprimer mon désaccord pour le projet éolien de Gourvillette mes objections concernent :

- Les nuisances sonores et visuelles, prolifération d'éoliennes dans notre zone d'habitation.
- Les impacts environnementaux sur la faune et surtout les oiseaux dont l'outarde canepetière, les chauves-souris, les oiseaux migrateurs... nous sommes situés dans un espace Natura 2000, pourquoi un tel projet aux abords d'une zone protégée ???

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de mes objections concernant ce projet.

Cordialement,

Laurence LEMOUËL

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Gouvillette

De : Régis <lemouel.regis@gmail.com>

Date : 11/01/2019 17:43

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr " <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonsoir,

Je suis Régis LEMOUËL, j'habite au n° 5 rue du Pont Gérard 17160 Cressé.

Je viens par la présente exprimer mon désaccord pour le projet éolien Haimps/Massac, mes objections concernent :

- Les nuisances sonores et visuelles, prolifération d'éoliennes dans notre zone d'habitation.
- Les impacts environnementaux sur la faune et surtout les oiseaux dont l'outarde canepetière, les chauves-souris, les oiseaux migrateurs... nous sommes situés dans un espace Natura 2000, pourquoi un tel projet aux abords d'une zone protégée ???

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de mes objections concernant ce projet.

Cordialement,

Régis LEMOUËL

Provenance : Courrier pour Windows 10



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du projet de parc éolien de Gourvillette)
De : Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>
Date : 11/01/2019 16:18
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

à l'attention de Mr G. Parvery.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Actuellement en Charente Maritime, **81** éoliennes sont installées et en fonctionnement, **32** sont en cours d'installation ou vont se construire, **156** sont en instruction, **159** sont en projet, soit un total de **428 machines** - 80% seront installées en Aunis et dans les Vals de Saintonge.(Ci jt la situation actuelle). C'est une véritable invasion avec la destruction de nos paysages.

Récemment le président du conseil départemental Dominique Bussereau, a déclaré "l'installation de toutes ces machines, c'est la mort de l'industrie N°1 de notre département, le tourisme".

C'est une véritable catastrophe écologique, environnementale et économique.

Vous comprendrez pourquoi je suis contre ce projet.

Très cordialement

Michel Broncard

Président de l'association Vente de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge
06 23 80 71 93

— Pièces jointes : —

Point sur les parcs éoliens en Charente Maritime 05- 01- 2019.docx

30 octets

05/01/2019 - Parcs éoliens en Aunis, Saintonge et Haute Saintonge

Parcs installés en fonctionnement.

- St Crépin : 6 machines (9 MW)
- Bernay Saint Martin : 8 machines (12 MW)
- Péré : 4 machines (8 MW)
- La Bénate : 6 machines (12 MW)
- Bignay – Mazeray : 5 machines (12 MW)
- Saint Mandé sur Brédoire : 6 machines (12 MW)
- Les Nouillers : 5 machines (10 MW)
- Migré : 5 machines (10 MW)
- Archingeay : 4 machines (8 MW)
- Marsais : 8 machines (20 MW)
- Saint Jean de Liversay/Ferrières : 9 machines (18MW)
- Saint Pierre de Juillers : 5 machines : (12 MW)
- Longèves : 3 machines (7MW)
- Nachamps-Courant : 7 machines (10MW)

81 éoliennes

Parcs autorisés qui vont se construire.

- St Félix : 9 machines (26 MW)
- Antézant /Saint Pardoult 4 machines (18 MW)
- Landrais / Chambon : 3 machines (9 MW)
- Chantemerle sur la soie/Torxé : 6 machines (20 MW)
- Varaize : 4 machines (12 MW)
- Villeneuve La Comtesse/ Coivert : 6 machines (12 MW)

32 éoliennes

Parcs en cours d'instruction

- Villeneuve La Comtesse – Vergné : 7 machines (14 MW)
- Voissay : 5 machines (12 MW) (refusé) (recours du promoteur.)
- La Brousse – Bagnizeau : 7 machines (21 MW) **(Autorisé mais recours)**
- Bernay St Martin/Breuil la Réorte/Puyrolland – 8 machines (24 MW)
- Forges : 8 machines - (10 MW)
- Nieul le Virouil-Allas Bocage : 6 machines (?MW) **(Refusé) recours** promoteur
- Saint Ciers – Saint Germain : 9 machines de Vibrac (? MW) **(Refusé) recours**
- St Loup de Saintonge : 4 machines (12MW) **(Refusé) mais nouveau projet**
- Cherbonnières : 6 machines (10 MW)
- St Jean de Liversay : 5 machines (15 MW)
- Puy du Lac ; 8 machines (24 MW)
- Villeneuve La Comtesse/Vergné (Pré René) : 5 machines (8MW) Projet Volkswind
- Chambon – Puyravault : 12 machines (36MW)
- Les Eduts : 9 machines (25 MW)

- Varzay : 4 machines (12 MW)
 - Saint Mard : 4 Machines (12 MW)
 - Halmes/Massac : 4 machines (12MW)
 - Cram-Chaban : 6 machines (18 MW)
 - Messac : 4 machines (12 MW)
 - Gourvilette : 4 machines (12MW)
 - Romazières/Saleignes : 8 machines (24 MW)
 - Vervant/Les églises d'Argenteuil : 11 machines (33 MW)
 - Genouillé : 3 machines (7MW)
 - Les Touches de Périgny/Gibourne : 9 machines 27 MW
- 156 éoliennes**

Parcs en projet

- Doeuil sur le Mignon : 7 machines (MW ?)
 - Saint Georges du Bois : 7 machines (21MW)
 - Ciré d'Aunis/Ardillères : 8 Machines (24 MW)
 - Saint Germain de Marencennes : 6 machines (15MW)
 - Loiré sur Nie (projet en cours) (3)
 - Nuailé d'Aunis : 4 machines (en projet)
 - St Georges de Longuepierre – Projet voté (4)
 - Asnières le Giraud - Nantillé - Ste Même : 6/8 machines (MW)
 - Anais : 6 machines (18MW)
 - Nachamps : 3 machines (9MW) (agrandissement du parc existant)
 - Seigné : 4 machines
 - St Sauveur d'Aunis : 16 machines
 - Bouhet : 3 machines
 - Virson : 5 machines
 - Saint Médard d'Aunis : 5 machines (? W)
 - Saint Saturnin du Bois : 10 machines (30 MW)
 - Montroy : 6 machines (18MW)
 - Longèves : 3 machines (agrandissement du parc existant)
 - La Jarne/Croix Chapeau : 3 machines 10 MW)
 - St Vivien : 3 machines (10 MW)
 - Estuaire de la Gironde : 30/40 machines
- 159 Machines (environ)**

Total : 428 éoliennes

Sujet : [INTERNET] Gourvillette Projet
De : Les Smith <lessmith789@gmail.com>
Date : 11/01/2019 16:33
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je m'appelle M. Smith, Leslie.

J'habite à 34 Chemin Païen, 17490, Beauvais sur Matha.

Je suis contre les 4 éoliennes à Gourvillette parce que ;

1. Il n'y aura pas seulement une impatience sur les prix de l'immobilier. mais les gens seront également moins susceptibles de déménager dans la région. Il est essentiel d'attirer les gens dans la région pour que les services et le commerce essentiels soient viables.

2. Les éoliennes prévues ne sont pas seulement trop proches de la propriété existante à Gourvillette, mais elles sont, contrairement aux turbines plus anciennes beaucoup plus hautes de 150 mètres de hauteur

3. Il y aura un effet sur la vie sauvage. Les chercheurs estiment que 140 000 à 328 000 oiseaux sont déjà tués chaque année lors de collisions avec les pales des rotors et les tours de soutien des turbines. De nouvelles éoliennes s'ajouteront à ce nombre

4 Les éoliennes contribuent en hiver pendant les périodes de forte pression atmosphérique lorsqu'il y a peu de vent. C'est souvent une période où la température est très froide en raison du ciel dégagé et donc de la demande de pointe en électricité.

5. Je ne comprends pas pourquoi il y a un gros effort pour installer plus de turbines en France où, contrairement au Royaume-Uni, plus de 90% de l'électricité est déjà nucléaire ou renouvelable.

Ma formation initiale à l'Université était un diplôme en génie électrique, alors je comprends probablement mieux les problèmes que la moyenne des citoyens britanniques et français. Les efforts pour installer des éoliennes en France seraient bien mieux dépensés pour convaincre les personnes de changer leurs habitudes de déplacement et de moins voyager en voiture et en avion, ainsi que pour améliorer l'isolation des maisons françaises afin de réduire les émissions de CO2

Au Royaume-Uni, l'installation d'éoliennes rencontre actuellement beaucoup de résistance, car trop d'entre elles ont été installées en un laps de temps très court.

Si la France installe un nombre raisonnable d'éoliennes dans des endroits sensibles au fil du temps, il peut être préférable de ralentir le rythme d'installation pour éviter l'ampleur des objections qui se produisent actuellement au Royaume-Uni.

On m'a dit il y a quatre ans que je ne pouvais pas installer de panneaux solaires sur mon toit, car je suis trop près de l'église de notre village, site du patrimoine national. Pourtant, d'énormes éoliennes peuvent être construites à proximité. Cela ne me semble pas cohérent

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Leslie Smith(Mr.)